



Lille, le 04 septembre 2015

Les IA-IPR d' Education Physique et Sportive.

à

Mesdames et Messieurs les enseignants

Inspection Pédagogique

Téléphone 03 20 15

Fax 03 20 15 60 65

Mèl ce.ipr@ac-lille.fr

Cité académique Guy Debeyre 20 rue Saint Jacques BP 709 59 033 LILLE Cedex

Lettre de rentrée pour la discipline Education Physique et Sportive

Nous vous souhaitons tout d'abord une rentrée scolaire sereine et favorable au développement des projets pédagogiques mis au service de la réussite de tous les élèves. Les occasions d'un engagement professionnel continué ne vont pas manquer : participer à la "refondation de l'école" en la rendant plus juste, exigeante et bienveillante est une nécessité.

Votre compétence professionnelle est indispensable à la réussite des élèves. Quel que soit votre lieu d'exercice, éduquer physiquement les élèves tout en participant activement à l'interdisciplinarité constitue le cœur du métier. Les contenus et les liens, explicites ou à construire, entre les nouveaux programmes de l'école au collège et le socle commun ainsi que la préparation à la mise en œuvre de la réforme du collège sont les enjeux essentiels de notre action pour cette année.

Votre implication dans les différentes commissions ou différents conseils au sein des établissements constitue une preuve de vitalité de la discipline EPS et du corps enseignant qui la porte en contribuant à la réussite du projet académique.

La formation continue :

Les réformes engagées et évolutions majeures à venir impliquent un accompagnement en formation pour poursuivre le renouvellement des contenus d'enseignement et des pratiques pédagogiques. Ces réflexions s'organiseront à l'échelle individuelle mais également en équipe disciplinaire et interdisciplinaire.

Au collège, le contenu du plan de formation académique a évolué, notamment pour accompagner la réforme. A ce niveau, chaque enseignant bénéficiera de journées de formation portant sur « les axes de la réforme », « le numérique » et « les nouveaux programmes ». Une grande partie de ces dernières se dérouleront en proximité (en bassin, en réseau ou dans le collège) afin de favoriser une culture partagée des équipes, faciliter la mise en œuvre des enseignements (disciplinaires et interdisciplinaires), et créer une dynamique au sein de l'établissement dans une logique commune.

Pour les enseignants des lycées et lycées professionnels, le plan de formation se déploiera sous forme de stages de secteurs et de journées CEP. Deux axes seront poursuivis : la diffusion de pratiques innovantes formalisées ainsi que le développement de compétences professionnelles.

Enfin, le travail de formalisation de pratiques académiques innovantes au sein de groupes d'experts sur la base de supports vidéos, accessibles sur le site disciplinaire sera encore enrichi.

Les professeurs stagiaires :

La formation initiale en alternance mise en place à la rentrée 2014 se poursuit pour accompagner le développement de compétences professionnelles des professeurs stagiaires. Ces dernières se construisent dans un lien étroit entre les temps de formation en ESPE et ceux en situation professionnelle.



Pour l'année 2015-2016, 7 Formateurs Académiques, enseignants en établissement scolaire associés aux universitaires assurent ces formations.

Au total, l'académie comptabilise ainsi 60 professeurs stagiaires de 2 profils différents : soit à temps plein en établissement scolaire (titulaires du master 2 et possédant déjà une solide expérience professionnelle), soit à mi-temps (inscrits en master 2 à l'ESPE ou titulaires de ce diplôme, inscrits en diplôme universitaire)

Les maîtres de stage ont été sollicités et désignés. Nous savons également pouvoir compter sur l'ensemble des équipes afin de réserver le meilleur accueil à celles et ceux qui représentent l'avenir de la profession.

Les résultats aux concours

Agrégation (public et privé) : 9 admis dont 1 à l'externe pour 25 admissibles et 177 postes offerts dont 48 à l'externe.

Capeps (public et privé) : 71 admis dont 15 pour le privé pour un peu plus de 1200 postes offerts. 20% des étudiants lillois inscrits au CAPEPS externe l'ont obtenu.

Préparation aux concours internes (agrégation et capeps)

Pour le concours interne de l'agrégation, le dispositif de formation sera cette année enrichi grâce à un rapprochement des formations proposées par la DAFOP et par les universités (Lille 2 et ULCO). Un co pilotage ESPE-DAFOP coordonnera les différents modules (formation numérique en "distanciel", épreuves sur table, travaux dirigés, regroupements communs et préparations aux épreuves orales).

Au cours de l'année 2015-2016, l'académie ne proposera pas de formation spécifique au CAPEPS interne, faute d'un nombre suffisant de candidats à la préparation lors de la clôture des inscriptions. Nous invitons les intéressés par ce dispositif pour l'année 2016-2017, à maintenir une vigilance sur les dates d'inscription au PAF. Les candidats inscrits à la préparation au concours réservé seront accompagnés en "distanciel" dans la construction de leur RAEP.

Informations générales concernant les examens (Bac, BEP, CAP, DNB)

Depuis de nombreuses années, les rapports de la CAHPN issus des données transmises par les établissements sont mis en ligne sur le site web EPS. Une lecture approfondie de ces rapports est nécessaire à l'évolution de vos pratiques pédagogiques et certificatives. L'attention que vous portez aux élèves à besoins éducatifs particuliers ne se traduit pas dans le nombre de protocoles adaptés communiqués à la CAHPN. Nous vous encourageons donc à les formaliser : vous avez "toute latitude pour adapter votre enseignement et les modalités d'évaluation, aux possibilités et ressources réelles des élèves" (barème aménagé, forme de pratique diversifiée, activités spécifiques). L'inspection pédagogique est à votre écoute pour vous accompagner dans cette démarche au service d'une école encore plus inclusive, à cette fin un modèle de certificat médical d'aptitude à la pratique de l'EPS vous sera proposé.

Nouveautés :

- en septembre 2015, chaque chef d'établissement peut extraire et consulter sur EDULINE ("pilotage : indicateurs") ses propres statistiques. Nous vous invitons à exploiter, sous son autorité, ces données.
- un exemple de procès verbal d'examen en CCF et une fiche d'émargement seront mis en ligne.
- le projet synthétique collège EPS "2016" vous permettra de préciser les modalités de certification au DNB de votre établissement.



Voie G et T, enseignement commun:

La moyenne 2015 est en légère hausse (13,87) pour un effectif de plus de 28700 candidats. L'écart entre les filles et les garçons se stabilise à moins d'1 point. Ces éléments sont largement satisfaisants. On peut par ailleurs noter à nouveau l'absence de note en Canoë-Kayak et en Lutte (liste académique) et nous demandons une dernière fois aux établissements qui enseigneraient encore ces activités de se manifester rapidement auprès de l'Inspection (mail indiquant les effectifs d'élèves concernés et les raisons de l'absence de passage en CCF).

L'enseignement facultatif et son évaluation en CCF au lycée :

L'inspection pédagogique a porté, durant les deux dernières années, une attention particulière à cet enseignement afin d'aider les établissements à mettre définitivement en place la réforme des lycées et le "nouveau" texte certificatif. Les visites d'établissements et la formation à "public désigné" ont permis d'apprécier l'engagement et la compétence des enseignants d'EPS responsables ou intervenants dans l'enseignement facultatif. Dans l'ensemble les pratiques sont cohérentes. Il reste néanmoins encore à améliorer leur conformité dans quelques établissements :

- -L'enseignement et la certification de deux activités physiques .
- -L'élaboration et l'utilisation systématique du "cahier individuel de suivi".
- -La nécessité pour les élèves de participer effectivement aux trois heures d'enseignement auxquelles ils ont droit.
 - 1°: l'horaire "élève" est bien de trois heures par semaine en 2nde, en 1ère et en terminale. Ceci n'exclue pas le regroupement d'élèves de niveau de classe différent.
 - 2°: la participation à l'AS/UNSS ou à une SSS ne se substitue pas à cet horaire d'enseignement. La seule participation à l'AS ou à une SSS ne permet pas d'être noté en enseignement facultatif.

L'inspection pédagogique régionale invite ces établissements à s'y conformer dans un délai raisonnable. Les deux textes institutionnels de référence doivent être mis en œuvre (Programme d'enseignement : BO spécial n°4 du 29 avril 2010 et Texte certificatif : BO spécial n°5 du 19 juillet 2012).

Epreuves facultatives ponctuelles:

La participation est importante, en particulier dans les deux épreuves académiques (Danse et Football). La moyenne des candidats bien préparés à cette épreuve très exigeante est satisfaisante. Nous rappelons qu'il est indispensable d'informer objectivement les élèves avant les inscriptions sur l'exigence du niveau de pratique attendu.

Voie Professionnelle:

Les résultats de la session 2015 sont proches de ceux de 2014 pour les candidats CAP/BEP comme pour ceux du baccalauréat professionnel. Une vigilance accrue relative à la composition des ensembles certificatifs doit permettre une meilleure valorisation des candidats et offrir les meilleures chances de réussite aux filles comme aux garçons.

Nouveauté : Nous attirons votre attention sur la parution au J.O. du 28 juillet 2015 puis au BOEN N°32 du 03 septembre 2015 d'un arrêté créant "une unité facultative d'EPS dans le diplôme du baccalauréat professionnel" évaluée en mode ponctuel terminal.

DNB:

Nous connaissons vos protocoles d'évaluation mais, faute d'un outil satisfaisant, nous manquons de précisions quant aux résultats de vos élèves (écarts filles et garçons, moyennes par épreuves nationales, académiques et par CP, nombre d'élèves bénéficiant d'un protocole adapté et notes qu'ils y obtiennent.). C'est pourquoi une application de saisie des protocoles et des notes devrait être expérimentée cette année dans plusieurs établissements en vue



d'une généralisation à tous les collèges de l'Académie.

L'attestation scolaire du savoir nager :

Nouveauté: Le décret n° 2015-847 du 9 juillet 2015 et l'arrêté du 9 juillet 2015 instituent la création d'une ASSN (attestation scolaire du « savoir-nager ») pouvant être délivrée au collège par un enseignant d'EPS. « Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé [...] Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et 6ème[...] Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école » Les Textes Officiels susnommés décrivent le présent test et délivrent un modèle d'attestation scolaire de « savoir-nager ».

Le sport scolaire :

L'équipe d'encadrement de l'unss académique évolue cette année. Monsieur Boitez devient directeur régional tandis que Monsieur Rozelle est nommé conseiller technique auprès du DASEN pas de calais.

La volonté de Monsieur Thebert, directeur régional appelé à d'autres fonctions, d'établir la meilleure complémentarité possible entre l'inspection pédagogique régionale et l'unss se doit d'être ici soulignée. Ceci a contribué à la dynamisation du sport scolaire académique que poursuivra sans nul doute la nouvelle équipe académique.

Sections sportives scolaires:

Les sections sportives scolaires de l'académie de Lille permettent une réussite accrue des élèves au DNB et une amélioration de l'orientation en seconde générale et technologique. Ces résultats scolaires satisfaisants s'accompagnent de progrès sportifs. L'évaluation de la carte académique des Sections Sportives Scolaires durant l'année scolaire 2015-2016 permettra de renforcer les projets au service de l'ensemble des territoires. Nous vous invitons à poursuivre vos efforts pour augmenter la proportion des filles dans les Sections Sportives Scolaires (30% actuellement).

Procédures dématérialisées sur Eduline :

La dématérialisation des documents cadres de notre discipline se poursuit :

Comme les années précédentes

- Les protocoles et les recommandations pour les Examens BAC (voie GT et Pro) doivent être téléchargés sur EDULINE (Thémasite) puis déposés sur Eduline (domaine établissement) afin d'être consultables par la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes,
- Les Projets synthétiques doivent être téléchargés sur Eduline (domaine établissement) puis déposés au même endroit

Nouveauté :

- Les emplois du temps ne seront plus communiqués par mail mais selon la même procédure que les projets synthétiques : retrait et dépôt sur Eduline (domaine établissement).
- Les protocoles d'évaluation pour le DNB sont désormais intégrés au projet Synthétique téléchargés puis déposés au même endroit sur Eduline (domaine établissement)



Le site internet :

Nous invitons tous les enseignants à consulter régulièrement le site EPS qui constitue un outil d'information susceptible de nourrir votre réflexion professionnelle.

Vous y trouverez notamment bientôt un nouveau modèle de certificat d'aptitude à l'EPS validé par le service médical du rectorat. Ce document, véritable outil de communication entre l'autorité médicale et l'établissement, facilitera la prise en charge des élèves à besoins particuliers et la proposition d'une EPS adaptée aux ressources de chacun. Vous y trouverez aussi le bilan de l'enquête menée l'année dernière sur les usages du numérique en EPS.

Le groupe des IA IPR EPS:

L'équipe des IA IPR EPS change. En effet, Monsieur Carpentier a rejoint notre Académie. Les bassins seront répartis cette année de la manière suivante :

Madame Losfeld: bassins 3, 4 et une partie du 7. Madame Jomin-Moronval: bassins 6, 9 et 10; Monsieur Carpentier: bassins 2, 8 et 11. Monsieur Calais, bassins 5,13,14; Monsieur Preuvot, bassins 1,12 et une partie du 7.

Monsieur Maïk continue son travail à plein temps au sein de l'inspection et nous retrouvons également les quatre "Chargés de mission" Mesdames Niedzwialowska, Boissay, Durand-Audineau et Monsieur Lamouret.

Cette année scolaire est également celle de l'ASEU (année du sport de l'école à l'université). qui vise à valoriser les pratiques de l'éducation physique et sportive obligatoire comme les pratiques physiques volontaires à l'école sous toutes ses formes. Nous nous devons d'être à la hauteur de la confiance qui nous est donnée en poursuivant le développement de nos contributions dans l'ensemble des projets possibles au collège comme au lycée. Nous savons pouvoir compter sur l'ensemble des professeurs EPS de l'académie de Lille.

L'Inspection Pédagogique Régionale vous souhaite une bonne rentrée et une année riche en réussite professionnelle et personnelle.

Les IA. IPR. EPS. (ce.ipreps@ac-lille.fr)